

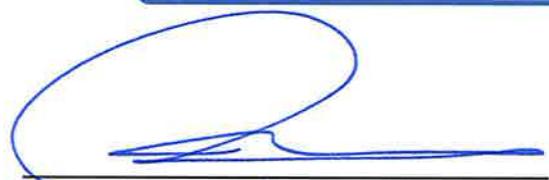
## RÈGLEMENT MUNICIPAL

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- Que le conseil municipal à une séance tenue le 6 avril 2020 a adopté le règlement #20-780 décrétant des dépenses relatives à la réfection de la rue du Boisé et un emprunt de 100 000 \$ pour en acquitter le coût;
- Que ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour un montant total de 100 000 \$, le 28 septembre 2020;
- Que les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 1<sup>er</sup> octobre 2020

Avis numéro : 2020-78



Martin Leith, secrétaire-trésorier

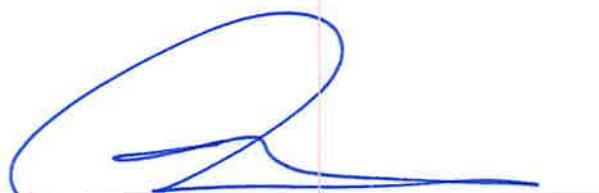
## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

Le 1<sup>er</sup> octobre 2020, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 1<sup>er</sup> octobre 2020.



---

Martin Leith, secrétaire-trésorier